ÉCHANGE DE PRISONNIERS

Facilité par des démarches accomplies depuis quelques semaines par le CICR, un échange de prisonniers français et tunisiens a eu lieu, le 10 septembre 1961, à Bizerte. Peu après la conférence de presse du président Bourguiba annonçant cet échange, un délégué du Comité international se rendait immédiatement sur place. Agissant en qualité d'intermédiaire, il a contribué, en collaboration avec le Croissant-Rouge tunisien, à la mise au point de cette opération humanitaire.

Les prisonniers échangés comprenaient : du côté tunisien, 778 personnes dont 361 civils et 417 militaires et, du côté français, 217 personnes, dont 34 militaires et 183 civils. L'échange a eu lieu, sous les auspices du CICR, à Menzel Djemil, dans le « no man's land » de Bizerte, en présence de représentants du Croissant-Rouge tunisien et de la Croix-Rouge française. Chaque prisonnier libéré se présentait successivement devant deux commissions de contrôle, l'une tunisienne, l'autre française.

Rappelons que, depuis les événements de juillet, le CICR apportait son assistance aux prisonniers tunisiens à Bizerte et français à Sousse.

CONVENTIONS DE GENÈVE

Aux termes d'une lettre reçue au Département politique fédéral à Berne, le 20 juin 1961, le Gouvernement de la Fédération de Nigéria a confirmé la participation de cet Etat aux Conventions de Genève de 1949, participation qui a pris effet à la date de l'indépendance de ce pays, soit le 1er octobre 1960.